\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Waleed Mohammed AlSama'ani
Minister of Justice
Postal Code 11472
P.O. Box 7775
Riyadh
Saudi Arabia

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Ministre,

**C’est avec soulagement que j’ai appris que Mohammed al Qahtani, défenseur des droits humains et co-fondateur de l’Association saoudienne des droits civils et politiques (ACPRA), a été libéré. Toutefois, je déplore qu’il ne puisse pas retrouver sa famille installée aux États-Unis parce qu’il fait l’objet d’une interdiction de voyager pendant 10 ans, prononcée dans le cadre de sa condamnation.**

Le procès de Mohammed al Qahtani s’est ouvert en mars 2012, lorsqu’il a été convoqué pour interrogatoire au sujet de ses activités militantes en faveur des droits humains au sein de l’ACPRA. Le 9 mars 2013, le tribunal pénal de Riyadh l’a condamné à 10 ans de prison, assortis d’une interdiction de voyager d’une même durée, pour des accusations incluant «rupture de l’allégeance envers le souverain», «remise en cause de l’intégrité des représentants de l’État», «incitation à troubler l’ordre public en appelant à des manifestations» et pour avoir «incité des organisations internationales à agir contre le royaume». Le tribunal a également ordonné la dissolution de l’ACPRA, la confiscation de ses biens et la fermeture de ses comptes sur les réseaux sociaux.

Mohammed al Qahtani a été victime d’une disparition forcée entre le 24 octobre 2022 et le 3 novembre 2024, avant d’être libéré le 7 janvier 2025. Il avait fini de purger sa peine de 10 ans de prison en 2022. Pendant la période où il a «disparu», sa vue s’est gravement détériorée. Un médecin lui avait ordonné une opération des yeux, mais cette intervention a été reportée à quatre reprises au fil de sa détention.

**Je vous prie instamment de lever sans délai l’interdiction de voyager qui vise Mohammed al Qahtani, afin de lui permettre de retrouver sa famille. Les autorités saoudiennes doivent aussi libérer tous les défenseur·e·s des droits humains et les militant·e·s détenus de manière injuste uniquement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d’expression et d’association.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade du Royaume d'Arabie saoudite, Kirchenfeldstrasse 64, 3005 Berne

Fax: 031 351 45 81 / E-Mail: cemb@mofa.gov.sa ; saudia.be@bluewin.ch